

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
12e séance
tenue le
lundi 12 novembre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda)

SOMMAIRE

POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX (suite)

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/45/SR.12
5 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX (suite) (A/SPC/45/L.11)

1. Le PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/SPC/45/L.11 et annonce que la Roumanie, le Suriname et la Sierra Leone se sont joints aux auteurs de ce projet.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/45/21, A/45/533; A/SPC/45/L.8, L.9, L.12 et L.13)

2. M. AL-ABBADI (Jordanie) dit que l'information que diffusent les médias sur la détente que connaît actuellement le monde au terme de la guerre froide, crée un climat favorable à la coopération internationale et met en relief le rôle de l'Organisation des Nations Unies. La promotion de la coopération doit contribuer à affermir toujours davantage la compréhension entre les pays et les peuples du monde. Les moyens de communication jouent un rôle dont personne ne conteste la très grande portée; ce qui importe vraiment c'est de les orienter pour qu'ils remplissent bien leur mission et ne servent pas à approfondir la disparité entre pays développés et pays en développement. Il faut réaliser un équilibre dans la diffusion des nouvelles et éliminer tous les obstacles à la liberté de la presse. Pour que tout cela se produise, les pays plus développés ne doivent pas tarder à transférer leurs progrès techniques ni manquer de les mettre à la disposition des organes d'information des pays en développement, conformément au programme de l'Unesco intitulé "La communication au service de l'humanité".

3. Le Département de l'information a beaucoup contribué à ce que l'opinion publique prenne conscience de l'ampleur de la question de Palestine et de l'Intifada et à ce qu'elle ait une idée plus nette des violations des droits de l'homme que commettent les forces d'occupation d'Israël contre les Palestiniens qui vivent sur leur propre sol. Il convient de mentionner aussi les efforts accomplis par le Département pour faire connaître, entre autres questions importantes, la politique de discrimination raciale de l'Afrique du Sud, le processus d'accès à l'indépendance de la Namibie, les activités en faveur du désarmement et contre la contamination de l'environnement ou contre l'abus des stupéfiants, ainsi que tout le travail de l'Organisation des Nations Unies en général. Il faut espérer que le Département diffusera aussi des informations au sujet de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992.

4. Le Département doit recevoir l'appui financier, l'assistance technique et tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse continuer son travail, donner une grande impulsion aux centres d'information déjà établis et en créer de nouveaux le moment venu, tout en assurant une répartition géographique équitable de son personnel, spécialement pour ses hauts fonctionnaires. Enfin, la délégation jordanienne demande au Département d'accroître ses publications et programmes en langue arabe et souhaite que l'Assemblée générale confirme et élargisse le consensus atteint à la douzième session du Comité de l'information, en approuvant les projets de résolution A/SPC/45/L.8 et L.9 sans avoir à les soumettre au vote.

5. M. EKOUMLONG (Cameroun) dit que, si l'on veut bâtir un monde à la mesure des aspirations de tous, il importe d'adopter de nouveaux modes de pensée, nourris d'informations objectives circulant librement. La liberté de l'information constitue un impératif pour le développement et le progrès pacifique de la société humaine. Les pays en développement ont souligné les méfaits inhérents au système actuel qui est aux antipodes de la conception démocratique et égalitaire du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

6. Le Cameroun se trouve dans le peloton de tête du point de vue de la liberté de l'information et sur son territoire la presse officielle et la presse privée coexistent. La délégation camerounaise se réjouit du consensus réalisé à la vingt-cinquième Conférence générale de l'Unesco, qui a permis l'adoption du plan à moyen terme de cette organisation et de sa stratégie dite de "La communication au service de l'humanité". Le Cameroun est disposé à coopérer avec tous les pays et toutes les organisations qui voudront l'aider à construire un réseau de communications modernes.

7. Les mutations survenues dans le monde et les succès remportés par l'Organisation des Nations Unies ont replacé celle-ci au centre de l'attention internationale comme cadre privilégié où les défis qui interpellent l'humanité peuvent trouver leur solution. Il est donc indispensable que le Département tire parti au maximum de ses ressources limitées pour lancer de nouveaux programmes efficaces en évitant les chevauchements et les doubles emplois. Le Cameroun prône et encourage la coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-pool des agences de presse et avec l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec d'autres agences de presse et organisations intergouvernementales et régionales (A/45/21, par.51), afin de favoriser une meilleure dissémination des informations sur les activités des Nations Unies. En ce qui concerne le deuxième projet de résolution approuvé par le Comité de l'information, le Département devrait donner une priorité absolue aux problèmes de développement auxquels se trouve confrontée l'Afrique et intensifier la fréquence et la durée des programmes de radio et de télévision consacrés à ce thème, en anglais comme en français.

8. Après avoir fait l'éloge des activités d'information relatives à la lutte contre l'apartheid et recommandé de les intensifier afin d'atteindre tous les publics cibles d'Afrique du Sud, la délégation camerounaise déclare qu'il faut multiplier les centres d'information des Nations Unies et bien définir leurs activités. Le Cameroun dispose d'un centre d'information dont il est fier mais il serait souhaitable de le doter sans tarder d'un directeur pour remplacer le fonctionnaire qui le dirige à titre intérimaire depuis sa création.

9. M. POPESCU (Roumanie) dit que le consensus réalisé lors de la douzième session du Comité de l'information et le nouveau programme de l'Unesco intitulé "La communication au service de l'humanité" sont d'une grande importance pour la promotion de l'esprit de coopération entre tous les Etats Membres. Il se félicite des efforts déployés pour faire connaître le travail de l'Organisation des Nations Unies et du fait que, durant le processus de restructuration et de

(M. Popescu, Roumanie)

rénovation le Département ait continué à s'acquitter de sa mission de façon de plus en plus efficace. Il met ensuite l'accent sur les activités des centres d'information de l'Organisation des Nations Unies qui sont souvent le seul lien avec les médias, les établissements d'enseignement, les organismes culturels et les organisations non gouvernementales des pays où ils fonctionnent.

10. Par suite des profondes transformations qui sont intervenues, on reconnaît maintenant en Roumanie que la liberté d'information est un droit fondamental et une assise indispensable de la démocratie. Dans ce nouveau contexte historique, le pays a décidé d'abandonner les réserves et clauses interprétatives qu'il avait formulées le 15 janvier 1989 à propos du Document de clôture de la réunion de Vienne des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Roumanie adopte actuellement des mesures en vue d'appliquer pleinement toutes les dispositions de ce Document, y compris celles qui se rapportent à la libre et large diffusion de tous les types d'information. La Roumanie s'efforce de participer plus activement à l'échange international d'informations et de communications et a demandé à entrer dans l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT). La liberté d'expression est une réalité dans la Roumanie d'aujourd'hui. En vue de l'affermir, une nouvelle loi sur les moyens audio-visuels de diffusion est à l'étude; elle s'inspire des législations démocratiques européennes et vise à garantir pleinement aussi bien l'indépendance et l'impartialité du secteur public de diffusion que la libre concurrence.

11. Mme CHAN (Singapour), tout en se réjouissant que le Comité de l'information soit parvenu à un consensus, estime qu'il doit reprendre son débat sur la façon d'obtenir un flux d'informations plus libre, plus large et plus équilibré et veiller à ce que ses délibérations portent sur des questions concrètes et pratiques.

12. Les grands progrès scientifiques et techniques de la deuxième moitié du XXe siècle ont modifié de façon extraordinaire les modes de diffusion de l'information, et la crise du golfe Persique a montré que les journaux télévisés communiquent l'information plus rapidement que les services diplomatiques. Le fait que la diffusion directe par satellite permette de percer les frontières nationales inquiète les pays d'Europe occidentale en raison de l'effet que les programmes de télévision étrangers peuvent avoir sur leurs populations. Ils craignent de voir les programmes de télévision américains détruire peu à peu les particularités et cultures nationales. Il y a quelque temps les ministres de la Communauté européenne avaient envisagé la possibilité de subventionner des entreprises transeuropéennes pour arrêter l'invasion des programmes venant des Etats-Unis. Si les pays développés se préoccupent de l'effet de nouvelles techniques de communication sur leur jeunesse, les pays en développement, dont les systèmes politiques et socio-économiques sont encore fragiles et en cours d'institutionnalisation, ont encore bien davantage de raisons de s'en inquiéter. Lorsqu'elle traverse les frontières, la télévision par satellite affecte la dynamique des événements nationaux, déterminant leur rythme sans qu'on s'en aperçoive et favorisant une réaction internationale. Tous les gouvernements doivent se familiariser avec le mode de fonctionnement des moyens de diffusion qui existent dans le monde afin de pouvoir faire connaître clairement leur position et de ne pas se trouver désavantagés par rapport aux pays qui possèdent cette technologie.

(Mme Chan, Singapour)

13. Les moyens de diffusion imprimés ont également subi une révolution technologique et peuvent tirer parti des grands progrès réalisés dans ce domaine. De nombreuses publications sont imprimées en différents endroits du monde et la facilité avec laquelle on peut accéder par satellite à ces organes imprimés signifie que les publications internationales et régionales pénètrent davantage sur le marché national des idées. Les gouvernements se trouvent exposés à la concurrence de cette nouvelle source d'opinions qui exerce son influence sur l'opinion publique nationale. En outre ce courant d'idées semble être à sens unique, c'est-à-dire des pays développés les plus riches vers les autres pays; et c'est pourquoi il faut renforcer le courant en sens inverse.

14. Une telle situation existe à Singapour qui a admis qu'il ne peut y avoir de progrès sur les plans économique, politique et culturel, sans assimilation de concepts appropriés provenant de l'extérieur. Les principaux journaux et revues internationaux sont en vente à Singapour et on y reçoit les émissions de la British Broadcasting Corporation (BBC). La population peut assimiler cette information car elle connaît l'anglais et possède les moyens techniques appropriés. Ceci a des aspects positifs, mais il faut se demander jusqu'à quel point on doit permettre que des sources extérieures participent à l'analyse politique des questions nationales. Le problème va devenir plus aigu puisque la technologie de l'information peut révolutionner totalement le concept de la participation et que les gouvernements vont devoir chercher de nouveaux moyens de communiquer leurs idées et se trouver en compétition avec de nouveaux protagonistes sur leur propre territoire. Il convient de déterminer comment on peut faire la distinction entre accès à l'information et ingérence sur le marché des idées nationales d'autres pays.

15. M. ALSAIDI (Yémen) dit que la révolution de l'information facilite la communication et le transfert de technologie entre tous les pays; ceux-ci doivent donc parvenir à mieux se comprendre afin de consolider la paix et la sécurité internationales. En dépit des divergences qui existent en matière d'information et de communication entre pays développés et pays en développement, il faut espérer que, dans l'atmosphère actuelle de meilleure entente, on puisse parvenir à établir un courant d'information objective dans les deux sens, tout en respectant les traditions de tous les pays, et prêter assistance aux nations en développement afin de pouvoir réduire les disparités qui subsistent encore. Il faut souligner qu'une plus grande collaboration est nécessaire entre l'Unesco, le Pool des agences de presse des pays non alignés et la Ligue des Etats arabes.

16. L'article 26 de la Constitution du Yémen réunifié garantit à ses citoyens le droit de participer librement à la vie économique, sociale et politique du pays. C'est dans cet esprit que se sont créés au Yémen 22 partis politiques qui représentent toutes les tendances politiques et spirituelles du pays et qu'on publie actuellement plus de 53 journaux et revues. Le Yémen réunifié demande l'appui de l'Organisation des Nations Unies en vue de garantir sa paix et sa stabilité et celle des pays de la région.

(M. Alsaïdi, Yémen)

17. Le Yémen a présenté un projet de résolution invitant le Département de l'information du Secrétariat à donner une suite favorable à la demande du Gouvernement tendant à créer un centre d'information des Nations Unies à Sanaa (A/SPC/45/L.13, par. 1). La délégation yéménite annonce que son pays contribuera à la création de ce centre et espère que la Commission approuvera ce projet de résolution par consensus.

18. M. KORSHENI (République-Unie de Tanzanie), après avoir fait l'éloge du travail de l'Unesco, encourage cette organisation à réaliser son intention d'organiser le séminaire pour la presse africaine à Windhoek, en Namibie. Il faut espérer que des réunions de cette nature donneront l'impulsion nécessaire pour créer un climat de confiance et de compréhension mutuelles, puisque tous les pays sont disposés à collaborer à cet effet. Le moment est venu pour les pays développés et les pays en développement d'analyser de façon plus approfondie l'utilité d'établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, permettant de réduire au maximum les inégalités existant entre ces deux groupes de pays.

19. La Commission politique spéciale devrait élaborer des propositions sur les modalités les plus aptes à permettre au Département de s'acquitter de son mandat de façon satisfaisante. Il serait bon d'étudier la proposition visant à donner au Département une certaine flexibilité dans la répartition de ses ressources limitées. Il faudrait cependant attribuer dans la mesure du possible la priorité à l'exécution des programmes approuvés par l'Assemblée générale.

20. La délégation tanzanienne se voit obligée une fois de plus de rappeler au Département qu'il est dans l'obligation de pourvoir le poste de directeur du Centre d'information de Dar es-Salaam, vacant depuis 15 ans. Le Département semble ignorer le mandat qu'il a reçu de fournir à la Tanzanie, au Botswana, au Zimbabwe et à l'Angola une assistance financière qui s'ajouterait aux ressources limitées dont ils disposent pour continuer à diffuser de l'information contre l'apartheid en Afrique du Sud. La Tanzanie accueille avec satisfaction l'idée de créer un centre d'information des Nations Unies en Namibie et demande instamment qu'on accélère le processus et que l'Organisation des Nations Unies en général et le Département en particulier couvrent les dépenses de création et de fonctionnement de ce centre.

21. M. DENISOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les profonds changements qui sont en cours, notamment à l'ONU, ont transformé l'Organisation en un mécanisme capable de créer un nouvel ordre international. Ceci a des répercussions favorables dans de nombreux domaines, dont l'information. C'est ainsi par exemple que l'hostilité idéologique est en voie de devenir un anachronisme. L'Union soviétique, considérée encore récemment comme une société "fermée", se caractérise aujourd'hui par un degré de transparence sans précédent, et contribue avec d'autres Etats au renversement des barrières idéologiques. Elle vient d'autre part de promulguer une loi sur la presse conforme aux normes internationales en vigueur. Cette loi aidera à démocratiser la société soviétique et à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'information. L'URSS a en outre proposé il y a quelque temps que l'on établisse un programme mondial d'information destiné à garantir la libre circulation de l'information conformément aux normes internationalement acceptées.

(M. Denisov, URSS)

22. Le consensus obtenu à la douzième session du Comité de l'information confirme la volonté des Etats Membres de mettre fin aux polémiques abstraites et de chercher à résoudre de concert les problèmes concrets. L'Union soviétique reconnaît sans réserve que la liberté de presse et d'information, dans les conditions prévues par les instruments internationaux pertinents, est un droit humain fondamental. Elle comprend la préoccupation que causent aux pays en développement les déséquilibres existant dans le domaine de l'information; il conviendrait donc d'intensifier les efforts visant à les éliminer. Le problème doit être abordé non pas dans un esprit d'affrontement, mais dans le but de promouvoir la coopération entre les Etats Membres. L'Union soviétique est disposée à collaborer avec les Etats qui désirent renforcer leurs systèmes de communication.

23. La délégation soviétique prend note avec satisfaction de la façon efficace dont le Département s'est acquitté de ses principales fonctions. Elle pense toutefois que l'on devrait renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et fait sienne l'opinion selon laquelle le Département devrait être plus indépendant, car cela lui permettrait de mieux répondre aux besoins en matière d'information et de planifier et d'exécuter des programmes et des projets plus axés sur les événements actuels. Dans ce contexte, la coordination des activités du Département et des institutions spécialisées des Nations Unies revêt une nouvelle importance. Il faut réduire le double emploi dans les activités en matière d'information et veiller à ce que le Département n'ait pas à se charger de tâches qui ne lui incombent pas et qui épuisent ses ressources et l'empêchent de faire le meilleur usage de sa capacité de production et de ses canaux d'information. Les progrès techniques du Département sont impressionnants, mais contrastent avec le retard sur ce plan de ses centres d'information.

24. L'Union soviétique s'inquiète de ce que la majorité des activités de collaboration entre le Département et les organisations non gouvernementales se déroulent à New York. Il conviendrait d'organiser quelques-unes de ces activités dans d'autres régions. Enfin, comme l'a signalé la Secrétaire générale adjointe à l'information, le Département doit être en mesure d'agir avec plus de souplesse pour pouvoir tirer parti du potentiel des différentes organisations qui sont prêtes à collaborer avec lui dans le respect des principes et des objectifs de l'Organisation.

25. M. WAGUE (Mali) dit qu'au cours de l'année écoulée, les relations internationales ont évolué de façon positive comme en témoigne l'esprit constructif qui a dominé la douzième session du Comité de l'information. Il faut saisir cette occasion pour promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. Cela suppose l'amélioration des capacités des médias des pays en développement, d'autant plus qu'étant les maîtres en matière de communication, les pays du Nord essaient d'imposer leurs valeurs aux pays du Sud. Les pays en développement font l'objet de campagnes de presse visant à porter atteinte à leurs valeurs morales et à leur identité culturelle et certains médias du Nord se livrent à la désinformation et diffusent des images apocalyptiques de la situation dans les pays du Sud.

(M. Wague, Mali)

26. Pour ce qui est des activités du Département de l'information, il convient de mettre davantage l'accent sur les programmes relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la lutte contre l'apartheid, à l'environnement, au désarmement, à la promotion de la femme, aux problèmes de développement, y compris celui de la dette extérieure, et à la campagne contre le trafic illicite des stupéfiants. Il faut appliquer le plus strictement possible le principe d'une répartition géographique équitable au sein du Département, corriger le déséquilibre existant actuellement entre les langues de travail, renforcer et élargir la coopération entre le Département et le Pool des agences de presse des pays non alignés et doter les centres d'information des Nations Unies des moyens nécessaires. A cet égard, il convient de mettre en lumière le rôle joué par l'Unesco dans la création et le renforcement des structures de communication des pays en développement.

27. Au Mali, la liberté d'expression et le droit à l'information sont garantis. Les publications indépendantes ne cessent de se multiplier et des actions sont entreprises pour renforcer la liberté de la presse. Le Gouvernement a lancé une vaste campagne en vue d'alphabétiser 1 million de personnes chaque année et il s'efforce de perfectionner et de diversifier tant les équipements que les programmes des services d'information, surtout ceux de la radio et de la télévision.

28. M. CHAVUNDUKA (Zimbabwe) dit que la coopération qui caractérise actuellement les relations internationales doit être développée notamment en établissant un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information. Le consensus qui s'est dégagé à la douzième session du Comité de l'information constitue un jalon important dans l'examen de cette question; il doit permettre d'adopter des mesures concrètes visant notamment à doter les pays en développement des moyens nécessaires en matière de communication ou à les renforcer et à tenir compte tant de l'expérience du Sud que du Nord et non simplement de celle des pays capables d'exercer leur influence sur d'autres régions. Le monde en développement n'aura foi dans la solidarité de la communauté internationale que si ce nouvel ordre est instauré.

29. Il importe de mentionner les efforts déployés par le Département de l'information pour mobiliser une aide d'urgence en faveur de la Namibie. La délégation zimbabwéenne se félicite de l'intention du Département d'ouvrir un centre d'information à Windhoek au début de 1991. Ce centre pourrait jouer un rôle important dans le développement de la Namibie; l'ONU devrait, comme elle l'a déjà fait, en financer la création et la gestion. Il est indispensable que les programmes d'information concernant l'apartheid se poursuivent afin d'empêcher que l'on interprète de façon erronée les événements d'Afrique du Sud. La production et la distribution en temps voulu des programmes radiophoniques anti-apartheid doivent continuer jusqu'à l'élimination de ce système. De même, la communauté internationale doit continuer d'appuyer résolument la cause légitime du peuple palestinien et le Département doit poursuivre la diffusion du programme spécial relatif à la question de Palestine.

(M. Chavunduka, Zimbabwe)

30. L'Unesco mène une action inestimable en matière d'information. Le Zimbabwe espère que le consensus qui s'est dégagé à la vingt-cinquième session de la Conférence générale au sujet d'une nouvelle stratégie pour "la communication au service de l'humanité" renforcera l'efficacité de cette Organisation. Le représentant du Zimbabwe attend avec un intérêt particulier le séminaire devant avoir lieu en Namibie au début de 1991 à l'intention de la presse africaine.

31. M. BOUTS'KO (République socialiste soviétique d'Ukraine) exprime l'espoir que l'adoption des deux projets de résolution relatifs au point examiné permettra de surmonter les divergences et d'aborder les problèmes qui intéressent tous les pays et de faire le nécessaire pour que le Comité de l'information puisse, lors de sa prochaine session, axer ses travaux sur les activités à mener au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

32. Le Secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté en application de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale (A/45/533), et la Secrétaire générale adjointe à l'information, dans son intervention, ont souligné les succès remarquables obtenus par le Département de l'information, qui s'est avéré être à la hauteur de sa tâche. Les questions relatives à l'information ont été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée en 1946, étant entendu que seraient examinées, outre les activités d'information du Département, celles de tout le système des Nations Unies. Néanmoins, au fil des ans, l'Assemblée a perdu de vue cet objectif, négligeant les activités de nombreuses organisations tels l'UNICEF, le PNUE et la FAO. On ne peut que le déplorer car l'un des problèmes fondamentaux auxquels la Commission se heurte est précisément celui de la coordination des éléments composant le système d'information des Nations Unies. Par ailleurs, les bonnes intentions de la Commission resteront lettre morte si on ne trouve pas les moyens de financer les programmes proposés. A cet égard, il conviendrait que l'on réalise une étude approfondie sur la possibilité de recourir à des ressources extérieures.

33. Le Comité de l'information doit examiner les moyens de rendre le Comité commun de l'information des Nations Unies plus efficace en vue d'aider le Département de l'information à s'acquitter de toutes les tâches qui lui sont confiées, par exemple à élaborer, comme le proposent les Etats-Unis, une stratégie d'appui aux initiatives que l'Organisation prend pour tenter de résoudre la crise du Golfe.

34. Grâce aux changements apportés à la politique d'information de l'Ukraine, à savoir l'abolition de la censure et du monopole d'Etat sur les médias, la télévision nationale reçoit du Département des bulletins d'information quotidiens. Ce genre d'activités doit se développer, même s'il faut par ailleurs que les bulletins soient plus riches en renseignements sur tous les organes des Nations Unies.

35. La délégation ukrainienne se félicite des programmes intéressants que le Groupe des archives audio-visuelles du Département a consacrés à l'accident de Tchernobyl et à l'aide internationale fournie pour remédier à ses conséquences. L'intervenant note que les communiqués de presse se sont améliorés, mais que la réduction du nombre de postes permanents ne contribue pas à créer les conditions nécessaires à la production de documents de qualité. Il souligne l'importance de deux séminaires organisés par l'Unesco à Paris à l'intention des journalistes

(M. Bouts'Ko, RSS d'Ukraine)

d'Europe orientale, auxquels des journalistes ukrainiens ont pris part. Il serait possible de tenir des séminaires régionaux pour lesquels les divers services d'information des Nations Unies uniraient leurs efforts. Outre qu'elles offrent de nouvelles possibilités de mieux informer l'opinion publique internationale, la coopération entre ces services et leur coordination montreraient comment résoudre des problèmes apparemment inextricables en défendant des intérêts communs.

36. M. GAMBARI (Nigéria) dit que pour la première fois en huit ans, on s'est largement mis d'accord sur un point aussi controversé que celui de l'information, et ce grâce au climat international plus favorable et à l'esprit de compromis qui a marqué les travaux du Comité de l'information; le consensus a été facilité par l'appui que les membres du Comité ont prêté à la délégation du Nigéria, qui présidait la session. Il s'agit là d'un pacte moral unissant les pays développés et les pays en développement, et visant à réduire, puis éliminer les déséquilibres en matière d'information. Il est donc encourageant de voir que plusieurs pays développés se sont dits disposés à coopérer pour renforcer l'infrastructure et les techniques de communication des pays en développement.

37. Le Nigéria appuie le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication et invite les pays développés à accroître leur assistance à ce programme. Il appuie aussi l'organisation d'un séminaire à Windhoek en 1991 à l'intention de la presse africaine et propose que l'Organisation le fasse largement connaître afin que le plus grand nombre possible de journalistes africains y participent.

38. Réunis au Nigéria en avril 1990, les ministres africains de l'information ont élaboré des plans visant à instaurer un nouvel ordre africain de l'information et de la communication, censé promouvoir l'autonomie régionale, intensifier la coopération en matière d'information, rectifier les nouvelles erronées diffusées au sujet de la situation de l'Afrique et présenter une meilleure image du continent.

39. Parmi les activités du Département de l'information, il convient de saluer la publicité donnée aux campagnes anti-apartheid des Nations Unies, à la crise économique de l'Afrique, à la situation des Palestiniens sous l'occupation israélienne, à la condition de la femme, aux opérations de maintien de la paix, aux droits de l'homme et aux problèmes économiques et sociaux. A cet égard, il convient de veiller à ce que le Forum du développement, publication extrêmement importante sur les questions de développement, continue de paraître.

40. Il importe de renforcer les centres d'information des Nations Unies qui représentent l'ONU et font connaître ses activités. Il convient de mentionner les négociations en cours visant à ce que la Namibie compte aussi un centre dont l'ONU devrait, de l'avis du Nigéria, financer le fonctionnement.

41. M. FUENTES IBÁÑEZ (Bolivie) dit qu'un des éléments auxquels les pays en développement ont été les moins attentifs est celui de la communication, dont l'objectif immédiat est de fournir une information aussi correcte que possible. Il convient d'orienter l'information de façon à lui donner une fonction sociale, dont l'objet soit le respect de la condition humaine et du droit de l'homme à vivre dans la dignité et la sécurité.

(M. Fuentes Ibañez, Bolivie)

42. Après la deuxième guerre mondiale, les techniques ont étonnamment progressé mais n'ont pas toujours été exploitées à bon escient. Elles sont rapidement devenues de nouveaux instruments commerciaux au détriment du caractère constructif qui avait marqué leur invention. Les idées ou informations diffusées par la radio ou la télévision ont atteint toutes les régions du monde, y compris les pays en développement sous une forme qui n'était pas toujours adaptée à ces divers contextes, d'où le risque d'engendrer une nouvelle forme d'aliénation en faisant connaître des modes de vie et des attitudes étrangères aux traditions et coutumes locales.

43. Il faut insister sur l'importance du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, parallèle au nouvel ordre économique international et aux tendances qui tendent à renforcer l'individualité des pays qui luttent pour construire une conforme à leurs traditions et fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

44. Il convient de souligner le caractère pertinent de l'alinéa a) du paragraphe 3 du projet de résolution A/SPC/45/L.9, où il est recommandé au Département de l'information de "continuer de veiller à l'indépendance de ses services de rédaction et à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit". L'élargissement des services d'information et la diffusion meilleure de l'information contribueront à développer le sens de l'analyse et déboucheront peut-être sur une éthique de l'information pour tous les professionnels désireux de véritablement informer. Cependant, il ne faut pas encourager des mesures qui restreignent la liberté de l'information. Il convient plutôt d'intensifier l'action éducative de sensibilisation, de façon à ce que l'opinion publique elle-même rejette les programmes qui exploitent des thèmes aberrants à des fins de diversion.

45. La Bolivie partage la préoccupation de la Secrétaire générale adjointe à l'information concernant la modicité du budget dont dispose le Département pour s'acquitter de ses tâches, surtout si l'on tient compte de la concurrence disproportionnée des agences de presse privées qui inondent le marché de produits facilement accessibles. Le Département constitue un moyen adéquat de faire parvenir jusqu'aux villages les plus éloignés son message d'espoir et d'encouragement. Pour cela, il faudrait faire appel aux jeunes qui souhaitent être utiles à leur communauté et créer des réseaux d'information sur les objectifs de la Charte.

46. Mme VAN ANTWERPEN (Namibie) souligne que la volonté de coopérer caractérisant tous les organes et organismes des Nations Unies permet de se mettre plus facilement d'accord sur de nombreuses questions extrêmement importantes qui, telles celles de l'information et de la communication, ont été parfois très controversées. La douzième session du Comité de l'information marque un jalon dans les débats consacrés au sujet et le consensus sur des points importants constitue une contribution fondamentale au succès des activités de l'Organisation. On a fait observer que l'ordre de l'information et de la communication en vigueur aujourd'hui est le legs du passé. A cet égard, il est regrettable que subsistent et s'aggravent

(Mme Van Antwerpen, Namibie)

les conditions objectives du déséquilibre entre un hémisphère Nord développé et un hémisphère Sud moins privilégié. Pour mettre un terme à cette situation, il convient d'une part que les pays transfèrent des ressources et des techniques et, d'autre part, que le Département élabore de nouvelles stratégies et des programmes créatifs.

47. Il faut prêter une plus grande attention à des questions telles que l'élimination de l'apartheid et de toute forme de discrimination, la persistance du colonialisme, les épreuves du peuple palestinien et le sous-développement. Au nom de son gouvernement, la délégation namibienne félicite le Département d'avoir continué à diffuser des informations sur son pays en application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 29 septembre 1978. En outre, elle est heureuse de pouvoir indiquer que le séminaire organisé pour la presse africaine se tiendra en 1991 en Namibie et que le Gouvernement est décidé à favoriser la création d'une presse libre et indépendante. Toutefois la liberté, qui est toujours assortie de certaines responsabilités, doit aller de pair avec une information équilibrée et objective.

48. Les centres d'information des Nations Unies sont essentiels, surtout dans les pays en développement. La Namibie se félicite de la création d'un centre à Windhoek, conformément aux dispositions de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1989. Toutefois, il se peut que le Gouvernement ne puisse satisfaire certaines exigences liées à la création du centre et que, pour résoudre le problème, l'appui du système des Nations Unies soit nécessaire.

49. M. SALAS (Mexique) dit que le nouveau climat international favorise le regain d'intérêt dont bénéficie l'ONU, qui occupe enfin la place qu'on avait voulu lui donner en 1945. Ce nouvel ordre international et la nécessité de renforcer la confiance, la coopération et le multilatéralisme suppose un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, compris comme un processus évolutif et continu (A/SPC/45/L.8), ainsi qu'une réponse adéquate à cet appel. Par ailleurs, l'information représente une force et une puissance de changement dont il faut tirer parti, ce pourquoi le Mexique appuie le projet de résolution sur la politique et l'action de l'ONU en matière d'information (A/SPC/45/L.9).

50. Il faut intensifier les activités du Département de l'information, surtout dans les pays en développement. En effet, pour mesurer le succès des campagnes du Département, il ne suffit pas de prendre en compte l'accessibilité aux médias des pays développés. Il convient de parvenir à un équilibre entre la diffusion massive de l'information, souvent sélective, qui prédomine dans les médias des pays développés et les besoins objectifs d'information sur le rôle de l'ONU.

51. L'information et le droit de la recevoir sont des éléments indispensables d'un véritable développement, dans la liberté, de toute la société. Le consensus auquel est parvenu le Comité de l'information, et l'adoption par l'Unesco d'une nouvelle stratégie intitulée "La communication au service de l'humanité", favoriseront la réalisation de cet objectif.

52. M. BOUKADOU (Algérie), intervenant au nom des pays membres de l'Union du Maghreb arabe, souligne l'atmosphère d'optimisme qui règne dans la Commission, après le consensus auquel est parvenu le Comité de l'information. Par ailleurs, la nouvelle stratégie approuvée par l'Unesco ouvre des perspectives de dialogue et de compréhension mutuelle. L'évolution positive des relations internationales permet d'espérer que l'on arrivera à établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus équilibré, fondé sur le respect des traditions de chaque pays.

53. Les Etats du Maghreb affirment qu'il faut que chaque pays soit libre d'exprimer sa propre identité et de fixer ses propres orientations, et s'opposent à toute tentative d'utilisation des moyens de diffusion pour déformer la réalité. Il faut signaler à cet égard l'oeuvre réalisée par les pays non alignés et par le Groupe des 77. Il est indispensable que dans un monde interdépendant, marqué par la détente et la fin de la guerre froide, on écoute les opinions de tous les pays et mette fin aux déséquilibres et aux différences entre les pays développés et les pays en développement. Malheureusement, le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication se heurte à de nombreux obstacles et il est indispensable que l'information n'aille pas uniquement des pays développés vers les pays en développement, mais qu'elle suive aussi le sens inverse. Etant donné que le système actuel d'information est dominé par une minorité puissante qui le contrôle et le dirige, l'Union du Maghreb arabe demande que l'on mette au point une charte de l'information où seraient consacrés les principes et la déontologie en la matière, l'objectif visé étant de connaître la réalité à partir de la vérité. L'Union du Maghreb arabe espère que le Comité de l'information pourra présenter un projet de charte de l'information qui serait examiné à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

54. Il faut signaler le rôle efficace joué par le Département de l'information dans la diffusion des activités de l'Organisation des Nations Unies. Pour que ce département soit plus efficace, il faut augmenter ses ressources et le rendre plus souple. Il faut également soutenir davantage les activités du Département axées sur les pays en développement, augmenter l'aide aux journalistes de ces pays et parvenir à une coopération plus étroite entre les agences de presse des pays non alignés.

55. Certaines institutions et universités de la région du Maghreb ont exprimé le souhait de voir créer des centres spécialisés de l'ONU et s'engagent à mettre à leur disposition des matériaux d'information en langue arabe. Le Département de l'information doit s'attacher en priorité à diffuser des informations sur tout ce qui menace la paix et la sécurité internationales, comme la question de Palestine, le Moyen-Orient, la discrimination raciale et la grave situation économique des pays d'Afrique.

56. M. MORA GODOY (Cuba) dit que le Département de l'information, malgré des restrictions financières et budgétaires, s'est acquitté d'une tâche difficile. Depuis des années, le Département signale des tendances au changement et contribue à faire mieux comprendre le rôle de la communication dans le développement social. Il est indispensable de renforcer ses mécanismes et ses structures si l'on veut voir réalisés les objectifs de l'Organisation dans ce domaine. Parler d'information

(M. Mora Godoy, Cuba)

et de communication, c'est parler de survie, de développement et de préservation de l'identité culturelle. Ce n'est cependant un secret pour personne qu'il y a un abîme entre ces objectifs et la réalité quotidienne des pays en développement, et que le monde en développement n'a pas accès à l'information que les grands centres transnationaux de la communication manipulent et accaparent, sans la destiner précisément à l'amélioration des relations d'amitié entre les peuples. Conscients de cette situation et du fait que le principe de l'égalité souveraine entre les pays s'étend aussi à ce domaine, les pays en développement ont fait valoir à plusieurs reprises qu'il fallait d'urgence mettre fin à la situation d'inégalité, de dépendance et de déséquilibre dont ils sont victimes dans le domaine de l'information et de la communication. Cette nécessité a été réaffirmée lors de la troisième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, récemment tenue à La Havane. Le nouvel ordre de l'information représenterait un progrès irréversible en ce qui concerne le droit de communiquer et d'être informé objectivement; s'il prend aujourd'hui une importance plus grande c'est parce que la nature même de l'information n'a pas changé et parce que l'introduction des nouvelles techniques de l'information a pour corollaire une communication permanente des décisions prises aux niveaux transnationaux.

57. La délégation cubaine sait gré au Département de l'information du rôle qu'il a joué dans le processus de l'indépendance de la Namibie. Le Département devrait continuer à accorder la priorité aux questions liées à la Palestine et à l'apartheid. Il pourrait en outre envisager la possibilité de lancer une campagne mondiale de décolonisation qui coïnciderait avec le trentième anniversaire de l'approbation de la résolution 1514 (XV) et de proclamer la dernière décennie du siècle décennie de la décolonisation.

58. Pour conclure, la délégation cubaine tient à dénoncer devant la Commission certaines manœuvres des Etats-Unis d'Amérique qui souhaitent poursuivre leurs émissions de radio et de télévision vers Cuba, au mépris de la volonté du Gouvernement et du peuple cubains. Malgré ses déclarations, ce pays, qui se voudrait le promoteur du processus actuel de renforcement de la coopération, de la compréhension et de la paix, n'a pas changé sa position à l'égard de Cuba. Bien au contraire, celle-ci est devenue plus hostile : dans le cadre de leur guerre psychologique contre la révolution cubaine, les Etats-Unis ont décidé en 1990, en prétextant ce qu'ils appellent la liberté des courants d'information, de lancer des émissions de télévision vers Cuba, pendant une période d'essai de trois mois, à partir d'installations militaires situées en Floride. Cette décision a été dénoncée par les organismes compétents oeuvrant dans le domaine de la communication comme constituant une grave violation du droit international et une tentative de violer la souveraineté d'un Etat. Cette entreprise est injustifiable non seulement du point de vue politique et juridique mais aussi du point de vue moral. Dans ce domaine, le Gouvernement américain est le seul à condamner par la loi tout échange en matière de télécommunications entre son pays et Cuba et il ne renonce pas à sa politique de blocus de Cuba, tout en se déclarant à maintes reprises partisan du libre échange avec tout autre pays à condition que l'on respecte le droit international et sa propre souveraineté.

(M. Mora Godoy, Cuba)

59. Huit mois après le lancement de cette manœuvre anticubaine, qui a coûté des millions, la télévision américaine n'est pas regardée à Cuba, c'est-à-dire qu'elle a échoué. Cuba ne peut pas comprendre pourquoi, malgré cet échec et bien que les organismes compétents aient dénoncé leurs actes illégaux, les Etats-Unis continuent d'agresser par tous les moyens un pays qui s'est contenté de vouloir exercer son droit de choisir librement son système économique, politique et social. En tout état de cause, et quoi que fassent les Etats-Unis pour réaffirmer leur hégémonie en profitant du nouveau contexte international, Cuba ne faillira pas à ses principes et à sa révolution, ne cédera rien de ses conquêtes et ne renoncera pas à sa souveraineté et à son indépendance.

60. M. AL-ZAYANI (Bahreïn) remercie l'Unesco des efforts déployés en coopération avec le Département de l'information pour renforcer les infrastructures des pays en développement en matière d'information, dans le cadre de son programme international pour le développement de la communication. Le consensus réalisé permet de bien augurer des possibilités d'accord sur d'autres questions relatives à l'information et à la communication, vu que le contexte actuel semble favoriser le dialogue et la coopération sur le plan international. Lors de la vingt-cinquième Conférence générale de l'Unesco, on a approuvé par consensus la stratégie de la "Communication au service de l'humanité" et on est parvenu à renforcer la coopération internationale dans plusieurs domaines de l'information.

61. Les moyens de communication, les agences de presse et les journalistes ont le devoir de diffuser une information impartiale afin que soit réalisé l'objectif ultime, à savoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, étant donné que les intérêts des peuples sont désormais interdépendants et que leurs aspirations sont semblables.

62. La Secrétaire générale adjointe du Département de l'information a indiqué que ce dernier ne ménagera aucun effort pour répondre aux espoirs que la communauté internationale place dans l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation est un tribunal unique capable de promouvoir le développement et la paix et son image s'améliore sans cesse. C'est pourquoi il faut se féliciter de la coopération du Département de l'information avec les organisations régionales, notamment avec la Ligue des Etats arabes et avec les agences de presse des pays en développement, par exemple le Pool des agences de presse des pays non alignés. Il faut cependant espérer que l'on portera l'attention qui est due aux questions qui préoccupent la communauté internationale, comme la cause de la Palestine, l'éradication du racisme et de la discrimination raciale, l'élimination de toute occupation étrangère et le respect des droits de l'homme.

63. M. IRUMBA (Ouganda) dit que l'information est un instrument à double tranchant et ce n'est que quand elle est gérée correctement qu'elle peut servir à favoriser la compréhension entre les pays, contribuer à la solution de conflits et promouvoir le développement économique et social. L'Ouganda se félicite de l'évolution des relations internationales et espère que ce changement sera également profitable aux pays en développement. Pendant la guerre froide, l'information a été utilisée pour perpétuer des divisions, élargir les sphères d'influence et appliquer des politiques de domination et d'hégémonie au préjudice des pays pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Au cours des conflits qui ont éclaté dans le Sud,

(M. Irumba, Ouganda)

l'information diffusée - déformée au service d'intérêts idéologiques - a servi à détourner l'attention des véritables problèmes des peuples des régions touchées, plutôt qu'à les résoudre. C'est pourquoi l'Ouganda espère qu'avec la fin de la guerre froide - une des causes principales de l'aggravation des conflits dans la région d'Afrique - les pays africains pourront mettre en place, sur la base de principes démocratiques, leurs propres systèmes sociaux, politiques et économiques.

64. Il ne fait aucun doute que l'information contribue de façon décisive à sensibiliser la communauté internationale aux principes fondamentaux de tout processus démocratique. De l'avis de la délégation ougandaise, il n'existe pas de modèle de démocratie que l'on puisse exporter en vrac, et c'est pourquoi les médias devraient se contenter de collaborer à l'élaboration de systèmes démocratiques autochtones.

65. Avec le commencement d'une nouvelle étape de coopération entre l'Est et l'Ouest, dans un monde multipolaire qui a vu apparaître dans le Nord riche de grands groupements d'intérêts, comme la Communauté économique européenne, il sera nécessaire d'évaluer soigneusement les avantages et les inconvénients de ce processus au regard du nouvel ordre économique, social et de l'information. Il est possible qu'à la suite de ces événements le tiers monde soit délaissé par la communauté internationale et reste à l'écart des grands courants internationaux du commerce, des investissements et des progrès technologiques, ce qui reviendrait à renforcer les déséquilibres actuels en matière d'information. Il faut éviter qu'il en soit ainsi et veiller à ce que les changements se concrétisent par un renforcement de la coopération internationale pour le bien de l'humanité tout entière.

66. L'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication que préconisent les pays non alignés a pour objet de supprimer la disparité entre les pays en développement et pays développés et de mettre fin au déséquilibre des courants d'information. Malheureusement, certaines parties intéressées ont vu dans ce nouvel ordre un obstacle à la liberté d'information. Rien n'est moins vrai, car il vise à faire en sorte que tous puissent exercer cette liberté, alors qu'actuellement l'information est contrôlée par une poignée d'agences d'information du Nord et que les courants d'information ne vont que dans un sens, des pays riches vers les pays pauvres.

67. L'Ouganda constate avec satisfaction que le public en général comprend mieux l'incitation à un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettrait de mieux faire connaître les inquiétudes et les aspirations légitimes de toute l'humanité. L'Ouganda croit à la coopération et à l'échange de données d'expérience entre les pays en développement et c'est pourquoi il soutient les activités du Pool des agences de presse des pays non alignés, les organismes de radiodiffusion des pays non alignés et l'Agence de presse panafricaine. Le Département de l'information doit prêter assistance à ces organismes régionaux.

(M. Irumba, Ouganda)

68. L'Ouganda soutiendra toute réforme du Département de l'information qui soit conforme à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, laquelle par ailleurs doit être vue comme constituant un tout. Il est indispensable de prendre en considération les inquiétudes légitimes du personnel du Département. C'est pourquoi la délégation ougandaise redit qu'il faut assurer une représentation géographique équitable dans ce personnel. L'Ouganda appuie par ailleurs le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication et prie la communauté internationale de contribuer davantage à ce programme.

69. La délégation ougandaise applaudit à l'oeuvre du Département de l'information concernant le redressement et le développement de l'Afrique, oeuvre à laquelle le bulletin Afrique : Relance a contribué efficacement. Sur ce plan, l'Ouganda accorde une grande importance aux centres d'information. Le Centre d'information de Nairobi dessert également l'Ouganda et il est regrettable que, malgré l'enthousiasme de son directeur, le Centre n'ait pas pu développer suffisamment ses activités. Il est indispensable que le centre d'information de la Namibie soit créé dans les meilleurs délais. A cet égard, l'Ouganda déplore que l'on demande aux gouvernements de supporter les frais quand il s'agit de centres d'information dans les pays en développement, alors qu'il n'en est pas de même dans le cas des pays développés. En ce qui concerne l'Afrique méridionale, il est probable que la libération de Nelson Mandela et d'autres dirigeants politiques se traduira par de nouveaux changements. Il est toutefois indispensable que la communauté internationale reste sur ses gardes et persévère dans ses efforts, jusqu'à ce que ces changements deviennent irréversibles. Il importe plus que jamais que le Département de l'information s'acquitte comme il convient de sa tâche de promotion de la lutte contre l'apartheid. Pour conclure, la délégation ougandaise souligne le devoir qu'a l'Organisation d'accélérer la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien.

70. Mme SEVIGNY (Secrétaire générale adjointe à l'information) dit qu'elle partage l'espoir que le consensus obtenu permettra au Comité de l'information, lors des prochaines sessions, d'aider le Département à être plus efficace et à faire face aux besoins croissants en matière d'information. Grâce à l'accord unanime obtenu sur les questions relatives à l'information, un nouveau chapitre s'ouvre pour l'adoption de mesures concrètes visant à promouvoir, au cours de la prochaine décennie, non seulement la coopération nécessaire pour développer les moyens de communication dans les pays en développement, mais aussi la liberté de l'information et une plus grande compréhension des travaux et des objectifs de l'ONU.

71. La Secrétaire générale adjointe à l'information se félicite de l'appui dont a bénéficié le programme d'enquêtes sur les travaux de l'ONU et du souhait exprimé tendant à ce qu'un plus grand nombre d'enquêtes soit effectué dans les pays en développement. Le Département de l'information s'y emploie : il effectue une enquête au Mexique et attend les résultats de celles qui ont été menées au Kenya, au Nigéria, en Jordanie et en Argentine. Les résultats de l'enquête menée au Kenya seront publiés prochainement, et ceux concernant l'enquête du Nigéria le seront plus tard. En 1991, le Département de l'information effectuera des enquêtes dans plusieurs Etats Membres d'Asie et d'Amérique latine, compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre régional.

(Mme Sévigny)

72. Conformément aux résolutions pertinentes, le Département s'emploiera à diffuser des informations plus abondantes sur les questions traitées par l'ONU. Quant aux informations supplémentaires concernant les activités du Département dans des domaines que certaines délégations considèrent comme prioritaires, Mme Sévigny mentionne les travaux sur l'apartheid et la question de Palestine, les articles de la série L'ONU fait le point, la publication Afrique : Relance et les documents et brochures sur l'économie mondiale et la dette internationale. La demande d'information sur ces questions a été si importante que le Département a dû publier la documentation pertinente sous forme d'ouvrages. La Secrétaire générale adjointe mentionne également les travaux du Département relatifs à la publication Objective: Justice et à la question du trafic des stupéfiants.

73. Pour ce qui est de la couverture d'événements particuliers, la commémoration du quarante-cinquième anniversaire de l'Organisation a donné lieu à des manifestations publiques et à des activités d'information un peu partout dans le monde. Le Département de l'information a reçu des rapports sur les activités menées à cette occasion dans les centres d'information du Caire, de Genève, Vienne, Sydney, Manille, Moscou, Rio de Janeiro, Paris, Belgrade, Bangkok et d'autres villes.

74. Le Département se réjouit des observations favorables qui ont été formulées sur la qualité de la documentation sur l'ONU et propose que cette documentation soit utilisée dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire des Etats Membres. En effet, les enquêtes effectuées par le Département révèlent que la majorité des personnes interrogées ont été informées des activités de l'ONU au cours de leurs études secondaires.

75. Plusieurs représentants ont évoqué la question des langues dans lesquelles sont préparés la documentation et les programmes vidéo. Au cours de la seule année 1990, 110 publications et 19 affiches (auxquelles il faut ajouter d'autres types de matériel) ont été produites et distribuées, chaque publication faisant l'objet d'un tirage de 1 000 à 100 000 exemplaires. Sur les 110 publications originales parues en anglais, 63 ont été publiées en espagnol et en français, 12 en arabe, 11 en chinois et 14 en russe. Certaines ont également été publiées dans d'autres langues. Le Département a publié 366 communiqués de presse en français et en anglais au cours de la période comprise entre janvier et juin 1990. Les programmes radiophoniques sont émis en 21 langues et les principaux programmes de télévision comme L'ONU en action ou World Chronicle sont produits en arabe, en espagnol, en français, en anglais et en russe.

76. On a demandé qu'un plus grand nombre de pays puisse bénéficier du programme de formation destiné aux journalistes et au personnel des stations de radio. Or, compte tenu du travail que cela représente et de la modicité des fonds affectés au Département, seules 20 personnes par an peuvent participer à ces cours. Aussi, le Département continuera-t-il à faire bénéficier le plus grand nombre possible de pays en développement de ce programme de formation en établissant un roulement des pays bénéficiaires.

(Mme Sévigny)

77. Le Comité commun de l'information des Nations Unies, qui est chargé par le Département de renforcer la coordination des activités d'information du système des Nations Unies, a examiné les activités communes d'information au cours de sa dernière session et a créé un groupe chargé d'analyser les perspectives d'avenir de la publication Forum du développement. Par ailleurs, le Département prépare, de concert avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et avec les membres du Comité commun de l'information des Nations Unies, une campagne d'information mettant en jeu toute la gamme des moyens de communication.

78. L'Annuaire des Nations Unies a fait l'objet de critiques. La Secrétaire générale adjointe s'inquiète de constater que la publication de l'Annuaire est très en retard et reconnaît que le Département n'est pas censé s'occuper de ce genre de documentation. Le Département tente de remédier à la situation de diverses manières et s'est livré à un examen complet de la question en 1990. Il remercie les missions permanentes qui ont répondu de manière constructive au questionnaire relatif à l'Annuaire.

79. En ce qui concerne les conférences annuelles des ONG, la Secrétaire générale adjointe prend note avec satisfaction de la proposition qui a été faite de les tenir dans diverses régions du monde. Le Département étudie cette possibilité et a entamé des consultations avec les ONG car, en raison des limitations budgétaires de l'Organisation, la tenue de conférences hors du Siège n'est possible que si les autorités du pays hôte et les ONG intéressées participent au financement des dites conférences.

80. Les travaux des centres d'information suscitent un intérêt constant et bénéficient d'un appui financier permanent. Au Centre d'information de Dar es-Salaam, en raison d'un manque de ressources financières que les coupes budgétaires de 1987 ont aggravé, les fonctions de directeur du Centre sont assurées, depuis de nombreuses années, par le représentant résident du PNUD. On peut constater, cependant, que le Centre fonctionne et on en reçoit périodiquement des informations. Pour ce qui est du Centre d'information de Téhéran, le Département a déjà pris des dispositions pour engager un auxiliaire qui travaillera en coopération avec le bureau du PNUD à Téhéran. Toutes les suggestions du Gouvernement iranien pour accroître l'efficacité du Centre seront les bienvenues. Le Centre d'information de Ouagadougou est l'un des plus actifs d'Afrique. Il a pour mission principale de venir en aide aux ministères, aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux universités; en outre, il organise des projections de films et des journées d'information dans les régions rurales du Burkina Faso. En dépit des restrictions budgétaires, le Département de l'information fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Centre de Ouagadougou dispose des moyens nécessaires pour étendre ses activités à toutes les régions du pays. Au Centre d'information de Dhaka, en raison du manque de ressources, le représentant résident du PNUD va être contraint d'assumer les fonctions de directeur du Centre. Le poste d'assistant d'information a été maintenu; le fonctionnaire qui l'occupait a été promu à un poste d'administrateur au Département de l'information, à New York. Des dispositions ont été prises pour embaucher un nouvel assistant dont les fonctions sont actuellement assurées par un documentaliste. Les activités du Centre de Dhaka, qui est dirigé par le représentant résident du PNUD, se sont

(Mme Sévigny)

maintenues au même niveau que précédemment. Le Centre tente de renforcer ses relations avec les fonctionnaires, les médias et les organisations non gouvernementales; il organise des séminaires et des activités à l'occasion des journées et semaines désignées par l'ONU pour célébrer certains événements et rend divers services par l'intermédiaire de ses publications et par le canal de la radio et de la télévision. La Bulgarie, la Pologne et le Yémen souhaitent qu'un centre d'information s'ouvre dans leur capitale; si l'Assemblée générale adopte les demandes que ces trois pays lui ont adressées à cet égard et si elle affecte les fonds nécessaires à cet effet, le Département n'aura aucune difficulté à répondre à cette demande. L'efficacité des centres d'information qui desservent plus d'un pays à la fois a été mise en doute. Tout sera fait pour remédier à cet état de choses en dépit des restrictions financières. Quant aux efforts que le Département déploie pour moderniser ses équipements et informatiser ses activités, ils ont pour objectif d'accélérer les opérations de tous les centres d'information dès que la situation technique des pays concernés s'y prêtera.

81. Le Département recrute au niveau local dans 67 pays et au niveau international (personnel et directeurs) dans 35 pays. Sur les 67 centres qui dépendent directement du Département, 13 se trouvent dans des pays industrialisés où le PNUD n'est pas représenté et 54 dans des pays moins avancés où le PNUD a des bureaux. Vingt-deux des centres qui se trouvent dans les pays les moins avancés sont administrés par le PNUD.

82. Constatant l'intérêt que les centres et les services d'information suscitent auprès de nombreuses délégations, la Secrétaire générale adjointe donne des précisions qui permettront de mieux comprendre la situation : de 1973 à 1988, la demande d'information n'a jamais atteint un niveau maximum; les gouvernements n'ont jamais demandé la fermeture de leur centre d'information; même aux pires moments de la crise de crédibilité qu'a traversée l'ONU; depuis plus de 40 ans, la spécialisation technique et l'aptitude professionnelle n'ont pas été les seuls critères d'embauche; la résolution 1405 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 1er décembre 1959, qui traite de l'appui des gouvernements aux centres d'information, n'a jamais été appliquée intégralement; les nouveaux progrès de l'ONU et la qualité que l'on exige désormais des documents d'information font que les centres sont soumis à davantage de pressions. Les conditions de travail des centres n'étant plus adaptées, l'approche suivie est appliquée progressivement sur le terrain, des bureaux régionaux ont été créés au Siège et les relations avec d'autres organismes et programmes de l'ONU, en particulier le PNUD, ont été développées. Parallèlement, on modernise les méthodes de travail et on réduit les effectifs. Ayant hérité des problèmes qui se posent de longue date, la Secrétaire générale adjointe s'efforce, avec le nouveau Directeur de la Division des centres d'information de l'ONU, de redonner vigueur au réseau des centres et de motiver le personnel. Il ne fait pas de doute que des progrès ont déjà été accomplis.

83. La Secrétaire générale adjointe évoque ensuite certains aspects des efforts que le Département déploie pour améliorer les activités des centres d'information. Ces derniers ont multiplié les réunions régionales pour pouvoir échanger des données d'expérience, permettre au Siège d'étudier de plus près les problèmes et favoriser l'harmonisation des travaux effectués au Siège et sur le terrain. Les centres de toutes les régions se sont réunis au cours des trois dernières années et

(Mme Sévigny)

dans la mesure où leurs réunions ont été financées partiellement par des Etats Membres, l'ONU a réalisé des économies. La Secrétaire générale adjointe remercie les Gouvernements marocain, soviétique, tunisien et philippin d'avoir accueilli les réunions des centres de leurs régions respectives. Les séminaires de formation destinés au personnel recruté localement se sont multipliés et on a modernisé l'équipement des centres en installant, notamment, 59 télécopieurs et 34 micro-ordinateurs. Trente-deux pays sont reliés au système de courrier électronique du Siège, huit autres pays seront reliés à ce système cette année et plus de 50 centres disposeront d'un micro-ordinateur d'ici la fin de l'année. La rotation périodique des directeurs de centre est un élément essentiel du programme. Au cours des trois dernières années, cette rotation a été effectuée pour 87 % des directeurs de centre; quatre d'entre eux doivent encore être mutés et quatre autres doivent être nommés en novembre 1990.

84. Des dispositions ont été prises pour que le Département de l'information puisse collaborer avec d'autres organes du système des Nations Unies, par le canal du Comité mixte de l'information essentiellement. Une attention particulière sera accordée à la relation entre les bureaux extérieurs du Département et ceux du PNUD. On est parvenu l'année dernière à un accord qui a été appliqué à titre expérimental pendant 12 mois. Il a été convenu que les représentants résidents du PNUD seraient abondamment informés avant de prendre leurs fonctions, disposition qui revêt une importance particulière dans les pays non dotés de centre d'information. Dans ces pays, la Secrétaire générale adjointe a décidé que l'ensemble du matériel d'information serait destiné à la radio et à la télévision locales, à l'exception du matériel imprimé qui serait alloué au bureau du PNUD. Certaines délégations affirmant que le matériel envoyé n'arrive pas à destination, la Secrétaire générale adjointe se propose de suivre personnellement la question.

85. Certains centres sont parvenus, avec l'appui du Siège, à obtenir des temps d'antenne à la radio et à la télévision des pays hôtes. On encourage les centres, non seulement à se servir du matériel produit à New York, mais aussi à l'adapter à chaque pays en fonction des intérêts et des besoins de ce dernier. De nombreux pays financent directement la traduction et parfois l'envoi du matériel d'information. Il faut souligner que le matériel est envoyé dans les universités et dans les centres intellectuels et que plusieurs centres d'information ont demandé que les études sur l'ONU fassent partie du programme d'établissements d'enseignement.

86. La Secrétaire générale adjointe s'est rendue dans 36 pays et est en mesure d'affirmer que, bien que la situation ne soit pas idéale, on progresse sur la bonne voie. Les visites effectuées ont confirmé qu'il fallait poursuivre activement les programmes de radio et de télévision et faire en sorte que l'enseignement relatif à l'ONU continue d'être dispensé dans les établissements d'enseignement secondaire. Sur les 67 centres qui fonctionnent actuellement, près de 40 reçoivent une aide matérielle du pays hôte. Un document spécial sur ce sujet est en cours de préparation; il sera distribué à tous les Etats Membres. La Secrétaire générale adjointe remercie les pays qui prêtent assistance aux centres et demande instamment à ceux qui n'ont pu remplir leurs engagements initiaux de s'efforcer de le faire le plus rapidement possible. En outre, elle demande aux gouvernements qui ne mettent pas de locaux à la disposition des centres et ne leur fournissent pas une aide de le faire, même si l'aide ainsi fournie ne couvre pas tous les besoins.

(Mme Sévigny)

87. Le Département a conscience des problèmes qui se posent et souhaiterait que la communauté internationale tienne compte des restrictions budgétaires de l'ONU. Toute suggestion visant à améliorer la situation sera la bienvenue. Pour que 150 pays puissent disposer d'un centre d'information, le budget alloué aux centres devrait être triplé et passer de 20 millions de dollars à près de 60 millions de dollars. Un tel investissement est impossible, mais le manque de ressources peut être compensé par un plus grand professionnalisme, une politique d'embauche plus souple et une gestion plus active. Il faut par ailleurs planifier les activités. Le fait de devoir respecter strictement un calendrier d'environ 45 manifestations annuelles liées à la célébration des années, des décennies et des journées désignées par l'ONU pour commémorer certains événements et de devoir organiser des expositions est totalement improductif.

88. Quelques délégations ont fait état de problèmes concrets liés aux effectifs des centres d'information. Comme on le sait, les effectifs de tous les organes du système des Nations Unies ont été réduits. Cependant, il faut s'accorder une certaine marge de manoeuvre pour embaucher des administrateurs et le personnel requis pour certaines missions. Il faut aussi faire preuve de souplesse lorsqu'on procède à la classification des postes et qu'on décide de la classe à laquelle les administrateurs recrutés localement sont embauchés. Le Département a pris des dispositions aux fins du reclassement des postes et un groupe de travail chargé de la question doit formuler des recommandations à cet égard.

89. Le Département continuera de veiller à ce que les directeurs des centres et les fonctionnaires des bureaux régionaux installés au Siège travaillent de concert pour atteindre le niveau d'efficacité désiré. Le fait que de nombreux organismes, y compris le PNUD, s'adressent au Département par l'intermédiaire des centres est encourageant. Les progrès réalisés sont évidents, mais il faudrait des ressources supplémentaires pour acheter et distribuer le matériel, formuler des projets valables et exercer une surveillance comptable.

90. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par la question de la répartition géographique du personnel du Département. Bien que le Département soit presque en règle avec les normes fixées pour l'ensemble du Secrétariat, il faut en effet que la situation dans ce domaine s'améliore. Pour ce qui est de la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et dans les catégories supérieures, le Département a fait de plus grands progrès que la plupart des autres départements et continue à s'efforcer de nommer davantage de femmes à la direction des centres d'information.

91. Pour conclure, la Secrétaire générale adjointe rappelle qu'il est essentiel de faire preuve de souplesse et fait l'éloge des délégations qui ont répondu à l'appel qu'elle a lancé pour introduire plus de souplesse dans la gestion du Département.

92. M. ISAKSSON (Bureau de liaison de l'Unesco auprès de l'ONU) dit que l'Unesco se réjouit de constater que les projets de résolution présentés à la Commission font l'unanimité. L'Unesco a adopté récemment une nouvelle stratégie pour le développement des communications et la libre circulation de l'information; l'objectif et les priorités de cette stratégie sont les mêmes que ceux desdits projets.

/...

(M. Isaksson)

93. L'intervenant prend acte de l'appui apporté par certains membres de la Commission au Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication ainsi que de leurs remarques constructives et en informera le siège de l'Unesco à Paris. Il l'informera également de propositions concrètes telles que celle visant à demander à l'Unesco et au Département de l'information de l'ONU, lorsqu'ils organiseront le séminaire pour la presse africaine, de contacter le Training Institute for African Broadcasters (Institut de formation des présentateurs africains) dont le siège est au Caire.

94. Pour conclure, M. Isaksson ajoute que l'Unesco continuera à collaborer étroitement avec le Département de l'information dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Projets de résolution A/SPC/45/L.8 et L.9

95. M. FASEHUN (Président du Comité de l'information) présente les projets de résolution A/SPC/45/L.8 et A/SPC/45/L.9, intitulés respectivement "L'information au service de l'humanité" et "La politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information" élaborés à l'issue de consultations constructives et cordiales réunissant les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine. Les deux textes sont ceux qui ont été élaborés par le Comité de l'information lors de sa douzième session, et sont précédés d'un préambule qui reprend des éléments du rapport du Comité de l'information (A/45/21) et du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/45/533).

96. Le Président du Comité de l'information espère que le consensus auquel les membres sont parvenus permettra d'apporter une aide concrète, tant bilatérale que multilatérale, aux pays en développement. Il espère également qu'il permettra d'accroître les fonds alloués au Département de l'information de manière à faire face aux changements considérables qui se produisent dans le domaine de l'information et de la communication et sont indissociables du processus de développement. Il serait bon que le Bureau du Comité de l'information et le secrétariat du Département de l'information procèdent à des consultations officielles tous les trimestres.

97. Le PRÉSIDENT dit que les activités d'information auxquelles les projets de résolution A/SPC/45/L.8 et L.9 ont trait sont déjà prises en compte par le budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et que, par conséquent, l'adoption par l'Assemblée générale desdits projets de résolution n'aura pas d'incidences sur le budget-programme. En l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite adopter les projets de résolution A/SPC/45/L.8 et L.9 sans qu'il soit procédé à un vote.

98. Les projets de résolution A/SPC/45/L.8 et L.9 sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote.

99. M. ARNOLD (Etats-Unis d'Amérique) se félicite que la Commission soit parvenue à un consensus mais que, si consensus signifie accord, il ne signifie pas nécessairement accord total sur tous les aspects d'une résolution. En ce qui concerne le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, les Etats-Unis continuent à s'opposer à tout ordre susceptible de justifier une limitation ou un contrôle de la liberté de la presse, de la circulation de l'information ou de la liberté d'opinion.

100. En outre, plusieurs aspects des projets de résolution ont trait à des situations qui ont évolué. Le sous-alinéa e) de l'alinéa 2) du paragraphe 1 du projet de résolution A/SPC/45/L.9 fait état de la censure officielle que la politique d'apartheid impose aux médias locaux et internationaux. Bien que les Etats-Unis continuent à s'opposer résolument à l'apartheid, ils se félicitent des mesures adoptées par le Gouvernement sud-africain pour commencer à éliminer la censure, ces mesures constituant une étape préalable à l'instauration de la démocratie. Il faut espérer que lorsque la Commission se réunira l'an prochain, la censure officielle en Afrique du Sud aura été totalement abolie.

101. Pour que le Comité de l'information joue le rôle qui est le sien en matière d'orientation, il faut qu'il accorde une certaine marge d'indépendance et de flexibilité au Département de l'information. Il faut pour cela que le Comité et le Département s'associent et se consultent davantage et que le Comité dispose des ressources et des possibilités nécessaires pour remplir son mandat.

102. Le PRESIDENT dit que le représentant des Etats-Unis d'Amérique souhaite exercer son droit de réponse.

103. M. ARNOLD (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation cubaine a fait état une fois de plus d'une question qu'un autre organe de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications, est en train d'examiner. Il ajoute qu'il espère que Radio Havane, dont les programmes sont captés clairement aux Etats-Unis, fera état des observations du représentant de Cuba.

104. A en croire le représentant de Cuba, le Gouvernement et le peuple cubains s'opposent à la diffusion de programmes radiophoniques à l'intention de Cuba. Le représentant des Etats-Unis pense que le seul moyen de savoir si le peuple cubain s'y oppose serait de lui permettre d'écouter les émissions. A l'appui de cet argument, il cite les propos du Secrétaire général du Syndicat des journalistes de Cuba, M. Julio García Luis, qui a déclaré dans un entretien accordé à Juventud Rebelde, organe officiel de la jeunesse communiste de Cuba, que le système de presse cubain officiel et unique avait manifestement épuisé ses possibilités, et que pour améliorer le système politique et économique de Cuba, il fallait réformer les moyens de communication de la nation une fois pour toutes. Il faut espérer qu'un jour viendra où les fonctionnaires et le peuple cubains seront reconnaissants aux pays qui diffusent des programmes fondés sur la liberté de pensée de le faire comme cela s'est déjà produit avec les dirigeants et les peuples d'autres pays.

105. M. MORA GODOY (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que les arguments cubains sont irréfutables; ils bénéficient de l'appui de l'Union internationale des télécommunications qui a qualifié les agissements des Etats-Unis de violation de la Convention internationale des télécommunications adoptée à Nairobi en 1982 et à laquelle les Etats-Unis sont parties.

106. Quant à Radio Martí, dont le nom est bien mal choisi, il se produit depuis cinq ans, ce qui s'est produit avec la Télévision Martí. Elle émet vers Cuba sur la bande de modulation de fréquences de 1,180 kHz, mais ce n'est pas une station de radio commerciale comme les autres stations américaines (plus de 20) captées à Cuba.

107. Il y a longtemps que Cuba souhaite résoudre la question par la négociation; la solution serait que les champions de la liberté de l'information renoncent à leur prétention d'imposer leurs critères au reste du monde, ou qu'ils appliquent enfin aux autres les principes qu'ils considèrent intangibles, ce qui permettrait à Cuba de pouvoir émettre sur ondes moyennes vers le territoire américain. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de résoudre la question si bien qu'à l'heure actuelle, les Etats-Unis émettent des programmes radiophoniques sur ondes moyennes 24 heures sur 24 vers le territoire cubain et que les Américains, qui ne captent pas de programmes sur la même bande d'ondes, ne peuvent entendre des opinions ou des informations différentes de celles qui ont cours dans la société américaine.

108. Quant à la liberté dont parlent les Etats-Unis, une liberté qui fait que 80 % des enfants ne savent pas qui était Bolivar, Jefferson et Lincoln, que 20 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et que les Noirs, les Latino-Américains et les Asiatiques sont considérés comme des citoyens de troisième classe, Cuba n'en veut pas.

La séance est levée à 14 h 55.